



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

SOMMAIRE DES RÉOLUTIONS

1. Gestion des eaux pluviales dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent
2. Appui à des mesures afin de promouvoir l'envoi sécuritaire de marchandises dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent
3. Impact des investissements locaux sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent
4. *Chicago Area Waterway System 21st Century* – mettre fin à la carpe asiatique et autres espèces envahissantes
6. Appui à l'Alliance verte
7. Protection des sorties et affluents d'eau potable – *Soumise par la Communauté métropolitaine de Québec*
8. Mise au point et examen de principes de gestion durable des eaux urbaines – *Soumise par le Milwaukee Metropolitan Sewerage District et la ville de Milwaukee*
9. Sommet portant sur l'eau - *Soumise par la ville de Racine*
10. Appui à la résolution de la ville d'Ajax sur la carpe asiatique
11. Inondations dans les vallées du Richelieu et du lac Champlain



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 1 – 2011M

GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT DANS LE BASSIN DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les eaux de ruissellement ont été reconnues par la Commission mixte internationale et par les autorités réglementaires au Canada et aux États-Unis comme la principale source non ponctuelle d'agents polluants affectant la qualité des eaux littorales des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE l'on peut anticiper que l'intensification urbaine provoquera une hausse des eaux de ruissellement non traitées, découlant de la croissance démographique, dans nos cours d'eau, le tout ayant un impact négatif grandissant sur la qualité de nos eaux littorales;

ET ATTENDU QUE des précipitations plus intenses et plus fréquentes provoquées par les changements climatiques submergeront de plus en plus les systèmes municipaux d'eaux de ruissellement et les installations de traitement des eaux usées et qu'elles peuvent endommager les infrastructures et causer de graves inondations qui menacent la sécurité publique,

ET ATTENDU QUE les règlements et normes en ce qui a trait aux eaux de ruissellement varient largement dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, ce qui donne lieu à la mise en œuvre d'une variété d'approches de gestion des eaux et de grandes différences de disponibilité du financement et du soutien aux activités;

ET ATTENDU QUE la responsabilité de la gestion des eaux de ruissellement est décentralisée, partagée entre de nombreux services municipaux et dans de nombreux secteurs résidentiels, industriels, commerciaux et institutionnels;

ET ATTENDU QU'il est courant que la gestion des eaux de ruissellement ne profite pas d'une source de revenus dédiée semblable à la gestion de l'eau et des eaux usées;

ET ATTENDU QUE les investissements dans les mesures de gestion des eaux de ruissellement créent des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques à long terme;

ET ATTENDU QUE les municipalités trouvent difficile de mesurer les progrès de la qualité de l'eau découlant des mesures de contrôles améliorées pour la qualité de l'eau en l'absence d'études de référence et subséquentes des conditions environnementales;



ET ATTENDU QUE de plus en plus de municipalités adoptent des plans de gestion des eaux de ruissellement intégrant une « infrastructure verte » employant des mesures d’atténuation naturelles sur place, là où les conditions du sol sont favorables à la réduction des eaux de ruissellement recueillies, ou en gérant les eaux de ruissellement de façon autre que par l’entremise d’une « infrastructure grise » coûteuse;

ET ATTENDU QUE pour les raisons précitées, l’Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l’Alliance) a désigné la gestion des eaux de ruissellement comme son premier secteur prioritaire dans le cadre de son programme Villes VERDD (« Villes en route vers un développement durable »), qu’elle a interrogé ses membres au sujet de leurs pratiques actuelles de gestion des eaux de ruissellement, et qu’elle a préparé un rapport et des recommandations en ce qui a trait aux pratiques de gestion des eaux de ruissellement dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l’Alliance entend encourager et offrir des formations, des échanges de meilleures pratiques, de la recherche, des ressources électroniques et des projets pilotes à ses membres pour qu’ils puissent améliorer continuellement leurs pratiques liées aux eaux de ruissellement en :

- a. élaborant un plan de gestion des eaux de ruissellement à l’échelle de la municipalité dans le but de réduire et de mitiger les effets des eaux de pluie en employant une approche de gestion centralisée;
- a. définissant explicitement des rôles et responsabilités de chaque département municipal intervenant dans la gestion des eaux de ruissellement;
- b. donnant de la formation sur la qualité de l’eau dans son ensemble, et plus précisément au sujet des normes et analyses de qualité et de quantité des eaux, aux représentants en charge de la gestion des eaux de ruissellement (p. ex. travaux publics, départements de la construction et de la planification), et dans les secteurs industriels/commerciaux/institutionnels;
- c. mettant en œuvre des programmes d’éducation/de rayonnement ou de réglementation en ce qui a trait aux activités liées aux eaux de ruissellement pour les secteurs industriels/commerciaux/institutionnels et résidentiel;
- d. exigeant que soient ajoutés des composants pratiques et efficaces pour la gestion des eaux de ruissellement aux initiatives d’aménagement nouvelles, intercalaires, d’intensification et de rénovation;
- e. établissant des programmes d’entretien et d’inspection réalisables pour l’infrastructure actuelle et celle des eaux de ruissellement, p. ex. bassins de retenue;
- f. établissant et entretenant un budget spécial pour les activités liées aux eaux de ruissellement et une source de financement stable et durable.



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance tâchent de réduire les impacts portés sur la qualité de l'eau dans le bassin Saint Laurent et Grands Lacs, par les eaux de ruissellement de ruissellement en :

- a. établissant des objectifs de qualité de l'eau, en les surveillant et en produisant des rapports au sujet du rendement des systèmes d'eaux de ruissellement;
- b. améliorant la surveillance des impacts des eaux de pluie sur la qualité des eaux réceptrices et en produisant annuellement des rapports sur les constatations;
- c. promouvant des projets-pilotes portant sur la qualité des eaux de ruissellement dans toutes les collectivités du bassin des Grands Lacs, de concert avec les divers paliers gouvernementaux et les institutions d'enseignement de la région (p. ex. universités);
- d. améliorant la qualité des eaux de ruissellement en promouvant et mettant en œuvre des plans de prévention de la pollution.

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance soient incités à se préparer en vue de l'impact des changements climatiques, en ce qui a trait aux eaux de ruissellement, avec le soutien de tous les paliers de gouvernements, en :

- a. préparant des évaluations de la vulnérabilité aux changements climatiques;
- b. recueillant des données de modélisation sur les précipitations actuelles et les changements climatiques dans leur région;
- c. révisant les critères de conception de l'infrastructure et les courbes d'intensité, de durée et de fréquence;
- d. élaborant un plan directeur assorti d'objectifs à courte, moyenne et longue échéance pour tenir compte des secteurs à risque d'inondation liés au littoral et aux tributaires des Grands Lacs.
- e. Développant des plans d'urgence pour être mieux préparés pour les inondations sévères dans les lieux les plus vulnérables ;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les membres de l'Alliance tâchent d'intégrer des approches d'aménagement à bas impact pour la gestion des eaux de ruissellement dans toutes les communautés, dont les zones d'urbanisation à haute densité, et d'éliminer les barrières qui empêchent la mise en œuvre d'une infrastructure verte;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance et ses membres demandent l'appui des autorités fédérales, provinciales et d'État :

- a. pour la création d'une campagne de sensibilisation du public, à la grandeur du bassin, établissant le lien entre les effets de la gestion sur place des eaux de ruissellement et des écoulements sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent;



- b. pour faire avancer la gestion des eaux de ruissellement par le biais de matériel d'encadrement et d'incitatifs pour l'adaptation aux changements climatiques, et l'élimination des obstacles à la mise en œuvre de nouvelles technologies et pratiques liées aux eaux de ruissellement;
- c. pour faire avancer la surveillance, les rapports et les analyses de qualité de l'eau liés aux eaux de ruissellement dans un esprit de collaboration et en partageant les données et rapports aux paliers fédéraux, provinciaux, d'État, régionaux et municipaux en vue de réaliser des études complètes de la qualité des eaux littorales et de trouver des solutions propices;
- d. pour faire avancer les engagements ou établir des buts en ce qui a trait aux eaux de ruissellement, pour améliorer la qualité des eaux littorales, dans le cadre d'engagements actuellement en phase de renégociation dont le Plan Saint-Laurent, l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème du bassin des Grands Lacs, et la convention sur la qualité de l'eau des Grands Lacs conclue entre le Canada et les États-Unis;
- e. pour reconnaître que la gestion des eaux de ruissellement manque de financement et ainsi, les municipalités demandent aux autorités fédérales, provinciales et d'états d'augmenter et renforcer le financement de la gestion des eaux de ruissellement;
- f. pour chercher du financement auprès de sources gouvernementales, dont le Fonds de durabilité des Grands Lacs d'Environnement Canada et l'*US Great Lakes Restoration Initiative*, autant pour les projets de démonstration municipaux liés aux eaux de pluie que pour l'analyse des résultats des études portant sur la qualité des eaux littorales; et pour favoriser un financement plus axé sur les infrastructures vertes par l'entremise de montants affectés aux infrastructures vertes dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et de l'*U.S. Clean Water State Revolving Fund*.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 2 – 2011M

APPUI À DES MESURES AFIN DE PROMOUVOIR L'ENVOI SÉCURITAIRE DE MARCHANDISES DANS LA
RÉGION DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent constituent un corridor de transport essentiel et que cette « autoroute maritime » couvre plus de 2 000 milles, entre la ville de Duluth et le golfe du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE le commerce annuel dans ce bras de mer s'établit à plus de 180 millions de tonnes métriques et que le transport maritime contribue à la vitalité économique de nos ports, collectivités et régions;

ET ATTENDU QUE les possibilités à long terme pour la croissance continue de l'économie mondiale sont telles qu'un dédoublement de la circulation maritime se produira à des intervalles de 15 à 20 ans;

ET ATTENDU QUE deux mille produits chimiques distincts sont régulièrement expédiés par voie maritime;

ET ATTENDU QUE la prévention des déversements et la planification des interventions se sont depuis toujours axées sur les déversements d'huile et de carburant à partir de bateaux, et qu'il existe maintenant un besoin de tenir compte des enjeux émergents comme les déversements provenant d'autres sources, comme les pipelines, et les déversements d'autres cargaisons comme les produits chimiques et autres matières;

ET ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent sont la plus grande source d'eau douce de surface à l'échelle mondiale et qu'ils fournissent de l'eau potable à plus de 40 millions de personnes;

ET ATTENDU QUE les Grands Lacs et le Saint-Laurent, malgré leur grande taille, constituent un écosystème fragile et vulnérable, et que des efforts sont requis pour assurer leur protection et leur restauration;



POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent encourage les gouvernements fédéraux et provinciaux, des Premières nations et tribaux, aux États-Unis et au Canada, à travailler en collaboration avec les gouvernements municipaux et autres intervenants pour appuyer toutes les mesures promouvant l'envoi sécuritaire de marchandises par voie des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux, provinciaux et locaux, aux États-Unis et au Canada, d'assumer un rôle de leadership en vue de la mise au point de mesures en vue de réduire les déversements, d'améliorer la prévention des déversements, la réaction aux déversements et l'assainissement après un déversement;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements fédéraux d'accélérer la mise au point de plans de prévention et d'intervention en cas de déversement de produits chimiques et autres cargaisons émergentes;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux trois paliers du gouvernement de travailler dans un esprit de collaboration afin de faire en sorte que davantage de ressources, de financement et de formation soient fournis afin d'assurer un transport sécuritaire de marchandises sur les Grands Lacs et le Saint-Laurent.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 3 – 2011M

IMPACT DES INVESTISSEMENTS LOCAUX
SUR LES GRANDS LACS ET LE SAINT-LAURENT

ATTENDU QUE le système des Grands Lacs et du Saint-Laurent est un écosystème et une ressource naturelle importante sur laquelle comptent des millions de personnes pour l'eau potable et la récréation, et qu'il est la pierre d'assise de l'industrie et d'une économie régionale vivante;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est une coalition de plus de 70 maires des États-Unis et du Canada, ainsi que de représentants élus à l'échelle locale, représentant 13 millions de citoyens, s'efforçant de faire avancer la protection et la restauration des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et d'aider à faire en sorte que la ressource soit gérée de façon durable pour des générations à venir;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît que les maires et autres représentants élus sont aux premières lignes en ce qui a trait aux enjeux qui concernent les Grands Lacs et le Saint-Laurent et qu'ils jouent un rôle de catalyseurs pour les interventions en vue de protéger et de restaurer les Grands Lacs et le Saint-Laurent;

ET ATTENDU QU'une étude effectuée en 2008 par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et la Commission des Grands Lacs a révélé que les gouvernements locaux de la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent investissent environ 15 milliards de dollars annuellement dans le cadre d'activités visant à protéger et à restaurer la ressource;

ET ATTENDU QUE l'investissement dans les lacs et le fleuve apporte toute une gamme d'avantages dont la création d'emplois, des améliorations de la qualité de vie, des avantages environnementaux et la vitalité économique;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît l'importance d'un investissement fédéral dans la région par l'entremise de l'*American Recovery and Reinvestment Act*, de la *Great Lakes Restoration Initiative* et du Fonds de stimulation de l'infrastructure du Canada et les effets positifs de ces investissements sur la région et la ressource;



ET ATTENDU QUE la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent contient une multitude d'infrastructures vieillissantes d'eaux et d'eaux usées devant être actualisées, et qu'existe un besoin urgent d'investir dans la réparation et le remplacement de ces infrastructures vieillissantes et que ceci représente l'un des plus grands déficits d'investissement qu'affronte la région;

ET ATTENDU QUE le financement en vue d'une infrastructure verte, une approche durable pouvant compléter les infrastructures vertes actuelles et prolonger leur durée de vie, n'a jusqu'ici jamais fait figure de priorité pour les gouvernements fédéraux, d'État ou provinciaux, bien que l'on ait constaté un mouvement vers un financement dédié, comme en témoigne le pourcentage de 20 pour cent mis de côté par l'*American Recovery and Reinvestment Act* de 2009 pour les projets d'infrastructure verte;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance des villes) encourage l'engagement continu des gouvernements locaux pour l'investissement en vue de protéger, de restaurer et de promouvoir les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes encourage les autres paliers du gouvernement à continuer de concrétiser leur engagement en vue de protéger, restaurer et promouvoir les Grands Lacs et le Saint-Laurent en offrant un investissement accru et soutenu dans cette ressource vitale;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes encourage tous les paliers du gouvernement à améliorer le suivi et la documentation de l'impact économique de l'investissement dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, notamment la création d'emplois;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes demande un financement dédié dans l'infrastructure verte au Canada et aux États-Unis par l'entremise de montants affectés dans le cadre du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique et de l'*U.S. Clean Water State Revolving Fund* afin de tenir compte des enjeux liés aux infrastructures d'eaux et d'eaux usées vieillissantes dans la région, voire dans tout le pays.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 4 – 2011M

CHICAGO AREA WATERWAY SYSTEM 21ST CENTURY -
METTRE FIN À LA CARPE ASIATIQUE ET AUTRES ESPÈCES ENVAHISSANTES

ATTENDU QUE plus de 180 espèces envahissantes sont déjà présentes dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent et qu'elles causent des dommages importants à l'écosystème et à l'économie;

ET ATTENDU QUE la menace de nouvelles arrivées est présente et se poursuivra pour l'avenir prévisible;

ET ATTENDU QUE l'une des plus grandes menaces est celle de la carpe asiatique, qui a migré dans les fleuves Mississippi et Illinois Rivers et qui s'approche du lac Michigan;

ET ATTENDU QUE l'une des voies de propagation les plus importantes de la carpe asiatique et autres espèces envahissantes est le système de voies navigables de Chicago (*Chicago Area Waterway System* (CAWS));

ET ATTENDU QUE le CAWS a été créé il y a plus de 100 ans pour inverser l'écoulement de la rivière Chicago afin de transporter l'eau usée traitée à l'écart du lac Michigan, et aussi pour rehausser le transport et le contrôle des inondations dans la région;

ET ATTENDU QUE tant a changé au cours de ces 100 années, et qu'il existe actuellement une occasion de trouver des moyens de guider le CAWS vers le 21^e siècle de façon à stopper le passage des espèces envahissantes dans les deux sens, tout en améliorant la qualité de l'eau, le transport, et le contrôle des inondations;

ET ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (l'Alliance des villes), de concert avec la Commission des Grands Lacs (CGL), est en tête d'un projet accéléré en vue de mettre au point des options en vue de l'amélioration du CAWS;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE L'Alliance des villes apporte son soutien complet à ces travaux visant la mise au point d'options pour le CAWS;



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes appuie entièrement les initiatives des gouvernements d'État, provinciaux et fédéraux pour tenir la carpe asiatique à l'écart des Grands Lacs à court et à moyen terme au fil de la mise au point de solutions à long terme;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes et la CGL travaillent de concert avec toute une gamme d'intervenants dans le cadre de ce projet, notamment l'*U.S. Army Corps of Engineers* (US ACE) et le *Metropolitan Water Reclamation District of Greater Chicago* (MWRD);

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes encourage l'US ACE et le MWRD à collaborer entièrement avec l'Alliance des villes et la CGL pour partager l'information et tirer pleinement parti des travaux effectués par l'Alliance des villes et la CGL dans le cadre du projet CAWS 21 afin que soit découverte et mise en œuvre une solution permanente pour prévenir le passage des espèces envahissantes dans cette voie navigable et pour que soient mises en œuvre des améliorations sur les plans de la qualité de l'eau, du transport et du contrôle des inondations.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 6 – 2011M

APPUI À L'ALLIANCE VERTE

ATTENDU QUE l'industrie maritime adopte volontairement des objectifs communs en vue d'améliorer son rendement sur le plan de l'environnement;

ET ATTENDU QUE les intervenants dans l'industrie maritime s'unissent en vue de mettre en œuvre une politique volontaire en matière d'environnement pour l'intégralité du corridor des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE l'Alliance verte est une alliance d'associations représentant l'industrie maritime au Canada et aux États-Unis, dont l'*American Great Lakes Ports Association*, la *St-Lawrence Shipowners Association*, l'Association des administrations portuaires canadiennes, l'Association des armateurs canadiens, la Chambre de commerce maritime, la Fédération maritime du Canada, l'*Ontario Marine Transportation Forum*, la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes), et l'*United States Great Lakes Shipping Association*;

ET ATTENDU QUE les principaux objectifs de l'Alliance verte sont de 1) renforcer la performance environnementale par l'entremise d'un processus d'amélioration continue, 2) bâtir des relations solides avec les intervenants dans la région des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et 3) favoriser la compréhension des activités dans l'industrie et de leurs avantages environnementaux;

ET ATTENDU QUE l'industrie maritime reconnaît les impacts liés à ses activités et y réagit en se mobilisant autour de sept grands enjeux sur le plan de l'environnement : les espèces envahissantes, les émissions polluantes dans l'air, les oxydes de soufre (SOx) et les oxydes d'azote (NOx), les gaz à effet de serre (GES), les résidus de cargos, les eaux mazouteuses, les conflits d'utilisation dans les ports et terminaux (bruit, poussière, odeurs et lumière), et le leadership environnemental;

ET ATTENDU QUE chaque année, les participants à l'Alliance verte mesurent leur rendement environnemental en vertu des critères établis pour chacun des enjeux qui les concernent, après quoi les résultats collectifs, et pour chacun des participants, sont communiqués au grand public sous forme de rapport annuel préparé par l'Alliance verte;



ET ATTENDU QUE l'Alliance verte vise une amélioration concrète et mesurable du rendement environnemental de l'industrie maritime des Grands Lacs et du Saint-Laurent et que pour réaliser cet objectif, l'Alliance verte adopté un ensemble de principes directeurs. En plus de respecter les lois et règlements applicables, chaque entreprise se joignant à l'Alliance verte convient de : 1) faire preuve de leadership corporatif dans la recherche de meilleures pratiques environnementales en fonction d'une approche de développement durable, 2) exercer ses activités de façon responsable, cherchant à minimiser l'impact environnemental, 3) viser l'amélioration continue de sa performance environnementale, 4) développer et promouvoir des mesures de protection volontaires, 5) intégrer des pratiques de développement durable qui sont techniquement et économiquement réalisables, 6) collaborer avec les gouvernements et les groupes de citoyens à la mise en œuvre des plans d'action découlant du programme, et 7) participer activement à une approche de gestion intégrée, pour le Saint-Laurent, incluant la collaboration avec tous les autres intervenants aux niveaux local, régional, national et international;

ET ATTENDU QUE l'Alliance verte compte 44 membres dont des armateurs canadiens et étrangers, des autorités portuaires, des compagnies d'arrimage, des exploitants de terminaux et des transporteurs maritimes;

ET ATTENDU QUE l'Alliance verte compte 28 supporteurs, dont des gouvernements, municipalités, communautés et groupes environnementaux, qui appuient le programme environnemental de façon symbolique ou en fournissant des services;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent appuie la mise en œuvre du programme environnemental de l'Alliance verte et fait preuve de son appui à l'égard de cette initiative de développement durable entreprise par l'industrie maritime en devenant supporteur de l'Alliance verte.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 7 – 2011M

PROTECTION DES PRISES D'EAU POTABLE ET DES AFFLUENTS
Soumis par la COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE QUÉBEC

ATTENDU que le système Grands Lacs Saint-Laurent approvisionne en eau potable près de 40 millions de citoyens des États-Unis et du Canada ;

ATTENDU que plus de 10 % de la population des États-Unis (30 M d'habitants) et 30 % de la population du Canada (10 M d'habitants) vit à l'intérieur du bassin hydrographique des Grands Lacs et du Saint-Laurent ;

ATTENDU qu'en plus de constituer une importante source d'eau potable, le système Grands Lacs/Saint-Laurent sert notamment de lieu de baignade, de récréation et de pêche ;

ATTENDU que les municipalités situées dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ont le devoir de protéger cette eau pour le bien actuel de leurs citoyens et pour celui des générations futures ;

ATTENDU que les coûts inhérents au traitement de l'eau sont généralement plus importants que ceux découlant de mesures réglementaires de protection ;

ATTENDU que les interventions et activités humaines exercées dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent, et plus particulièrement celles exercées dans les bassins versants des prises d'eau potable, peuvent nuire à la qualité de l'eau acheminée dans ces réseaux ;

ATTENDU que certaines de ces interventions devraient être modifiées, contrôlées ou prohibées ou encore faire l'objet d'études plus approfondies afin de limiter la probabilité de contamination de l'eau brute alimentant les prises d'eau, les Grands Lacs et le Saint-Laurent ;

ATTENDU que les lois et règlements nationaux, provinciaux et d'États contribuent à protéger les sources d'eau potable mais que ces lois et règlements sont parfois insuffisants et peu adaptés à certaines situations locales ;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent incite ses membres à instaurer toute mesure réglementaire nécessaire à la protection des affluents des Grands Lacs et du Saint-Laurent situés sur leurs territoires, et plus particulièrement à l'égard des affluents où sont situées des prises d'eau potable ;



IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent fasse circuler toute information susceptible d'aider ses membres à mettre en place des mesures appropriées de protection des cours d'eau, notamment via son site Internet ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent publicise adéquatement les mesures mises en place à cet égard par ses différents membres.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 8 – 2011M

MISE AU POINT ET EXAMEN DE PRINCIPES DE GESTION DURABLE DES EAUX URBAINES

Soumise par le Milwaukee Metropolitan Sewerage District et la ville de Milwaukee

ATTENDU QUE les villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent sont les agglomérations du bassin hydrique des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE des enjeux complexes, comme la croissance démographique, le changement climatique, l'infrastructure vieillissante et les climats réglementaires changeants, présentent des contraintes de nature financière affectant la capacité des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent à réinvestir dans leur infrastructure hydrique;

ET ATTENDU QU'il incombe aux villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent de s'assurer de protéger le bassin hydrique des Grands Lacs et du Saint-Laurent en minimisant les impacts négatifs de leur usage des eaux, des écoulements d'eaux usées et des écoulements des eaux de pluie dans le bassin;

ET ATTENDU QUE l'utilisation de principes de gestion des eaux urbaines, comme les infrastructures écologiques et la comptabilité à triple bilan, aide à améliorer l'efficacité de l'infrastructure grise déjà en place tout en favorisant la croissance économique et la concurrence, ainsi que l'avancement de l'équité sociale;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent élabore des principes de gestion durable des eaux urbaines;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE ces principes de gestion durable des eaux urbaines soient ensuite communiqués à toutes les villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent à des fins d'étude pour l'usage éventuel dans le cadre d'investissements futurs liés à l'eau.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 9 – 2011M

SOMMET PORTANT SUR L'EAU
Soumise par la ville de Racine

ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent constituent un écosystème fragile et unique en son genre contenant près de 20 pour cent du total de l'eau douce de surface à l'échelle mondiale;

ET ATTENDU QUE les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent appuient directement plus de 1,5 million d'emplois et génèrent plus de 62 milliards de dollars en salaires aux États-Unis seulement, et fournissent de l'eau potable à environ 40 millions de citoyens de villes des États-Unis et du Canada;

ET ATTENDU QUE cette ressource affronte toute une gamme de menaces variées, dont la pollution toxique, les espèces envahissantes, les écoulements d'eau pluviale, les déversoirs d'orage, la destruction des habitats, les déversements et de nombreuses autres;

ET ATTENDU QUE les écoulements d'eaux pluviales et les déversoirs d'orage présentent des défis bien particuliers à cause des coûts financiers liés aux mesures de contrôle d'ingénierie et souples et à cause de l'incertitude quant à la prévision de la capacité nécessaire et du succès de ces mesures de contrôle à cause des effets du changement climatique;

ET ATTENDU QUE les maires et les villes sont aux premières lignes pour la prévention de ces sources d'agents polluants qui portent un impact négatif sur la quantité et la qualité des ressources hydriques des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE de nombreuses approches mises au point et fondées sur la science et que de nombreuses approches de pratiques exemplaires de gestion ont été élaborées au cours des dernières années pour tenir compte des effets négatifs des écoulements d'eaux pluviales et des déversoirs d'orage dans les villes de la région;

ET ATTENDU QUE cette expertise vient en majeure partie de la communauté des universitaires et des professionnels et que cette communauté représente une ressource disponible pour aider les municipalités dans le cadre de leurs initiatives;



ET ATTENDU QUE la *Johnson Foundation* de Wingspread a déjà rassemblé des experts-conseils à l'échelle nationale et internationale pour établir des stratégies visant à trouver des solutions pratiques et opportunes à ces problèmes;

ET ATTENDU QUE le *Great Lakes-St. Lawrence Summit*, présenté par le *Mowat Centre* et la *Brookings Institution*, se déroulera cet été (2011) et visera à cerner des moyens de collaborer de chaque côté de la frontière et de favoriser la prospérité et la durabilité de la région; et que les résultantes de ce sommet pourront aider à éclairer les discussions dans le cadre de sommets futurs au sujet des Grands Lacs et du Saint-Laurent;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent travaille auprès de la ville de Racine, de la *Johnson Foundation* de Wingspread, d'autres villes membres et d'organismes universitaires et professionnels externes intéressés à participer à la planification et à l'exécution d'un sommet visant à cerner des solutions pertinentes aux enjeux liés à l'eau, comme les écoulements d'eaux pluviales et la gestion des déversoirs d'orage;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE ce sommet se déroule à une date qui sera annoncée plus tard, à l'automne 2011, aux installations de la *Johnson Foundation* situées à Wingspread, à proximité de Racine, dans l'État du Wisconsin;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU que ce sommet soit expressément conçu pour les maires et leurs équipes techniques chevronnées à titre de forum de résolution des problèmes où tous les participants pourront cerner de nouvelles et meilleures idées au sujet de la gestion des déversoirs d'orage et des écoulements d'eaux pluviales.

Signé ce 16^e jour de juin 2011

Brian McMullan, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RESOLUTION 10 – 2011M

APPUI À LA RÉOLUTION DE LA VILLE D'AJAX
SUR LA CARPE ASIATIQUE

ATTENDU QUE la résolution (ci-jointe) du Conseil de ville d'Ajax, soumise par la Ville d'Ajax après la date limite de candidature, a reçu l'approbation des membres de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent (AVGLSL) pour être lue séance tenante, a été débattue puis adoptée lors de son assemblée annuelle tenue le 15 juin 2011 à Niagara Falls (Ontario);

ATTENDU QUE lors de cette réunion, les membres ont discuté de la nécessité d'actions rapides pour empêcher la carpe asiatique d'atteindre les Grands Lacs et le Saint-Laurent, ainsi que de l'importance d'une sensibilisation et d'une implication publique accrue;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que la résolution suivante appelant à une plus grande participation du public sur la prévention de la carpe asiatique d'atteindre les Grands Lacs et le Saint-Laurent a été approuvé par les membres de l'AVGLSL, et ce aux conditions suivantes :

- Que cette résolution appuie la résolution antérieure des membres de l'AVGLSL appelant l'adoption « de mesures immédiates pour empêcher l'entrée de la carpe asiatique dans les Grands Lacs et le fleuve Saint-Laurent »;
- Que le processus de consultation publique ne retarderait d'aucune façon l'adoption d'actions requises pour empêcher la carpe asiatique de pénétrer dans les Grands Lacs et du Saint-Laurent;
- Que des rapports réguliers sur la progression de la carpe asiatique soient rendus publics.



ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande la tenue en sol canadien d'une réunion publique sur l'adoption des mesures visant à prévenir l'intrusion de carpe asiatique dans les Grands Lacs et le Saint-Laurent, et que la *US Army Corps of Engineers* soit invitée à entendre les commentaires des municipalités canadiennes, des autres organismes d'intérêt et du public sur les impacts d'un envahissement de la carpe asiatique dans ces plans d'eau internationaux.

Signé, le 16 juin 2011

Brian McMullan, Président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de St. Catharines



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RESOLUTION 11 – 2011M

INONDATIONS DANS LES VALLÉES DU RICHELIEU ET DU LAC CHAMPLAIN

ATTENDU QUE à la fois les vallées de la rivière Richelieu et du lac Champlain ont connu des niveaux d'inondation record depuis la fin du mois d'avril;

ATTENDU QUE les inondations ont eu un impact dévastateur sur les citoyens et les municipalités, y compris les dommages à leurs biens, la perte des écosystèmes locaux, la contamination des réserves d'eau douce, la perte de terres agricoles, le déplacement des familles, la baisse de l'activité économique locale et du tourisme ainsi que l'augmentation des coûts d'assurance;

ATTENDU QUE la fréquence et la gravité des inondations peuvent provenir de phénomènes météorologiques extrêmes causés par le réchauffement climatique;

ATTENDU QUE l'inondation souligne la nécessité pour les municipalités et autres gouvernements régionaux à accroître leurs mesures de préparation et d'atténuation telles le développement de scénarios d'inondation, la conduite d'études de vulnérabilité des infrastructures et la mise en place d'une gestion des zones humides;

ATTENDU QUE la mission de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent est de protéger et restaurer la vitalité de ses voies d'eau et d'améliorer la qualité de vie pour les résidents de la région par une approche intégrée et binationale;

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent exprime son soutien et sa grande solidarité aux communautés, gouvernements locaux et citoyens des vallées de la rivière Richelieu et du lac Champlain touchées par ces inondations;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent reconnaît la contribution de ses villes membres ayant aidé les communautés touchées, que ce soit par la collecte de fonds, l'offre de biens et d'équipement ou le prêt d'employés municipaux;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent enjoint les gouvernements provinciaux, d'état et fédéraux à offrir un soutien entier aux citoyens et municipalités touchées par ces inondations ainsi qu'à assurer une reconstruction et une indemnisation complète;



ET IL EST ENFIN RÉSOLU, que l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent réitère sa demande pour une augmentation sur le long terme des investissements dans les infrastructures municipales afin de mieux relever les défis associés aux précipitations plus fortes et plus fréquentes.

Signé ce 18^e jour de juin 2011

Brian McMullan, Président
Maire de Saint Catharines
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent